



**DEMANDE DE PERMIS DE STATIONNEMENT ANNUEL POUR L'ANNÉE 2011**

PRÉNOM : \_\_\_\_\_ NOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_ APP. : \_\_\_\_\_

VILLE : \_\_\_\_\_ CODE POSTAL : \_\_\_\_\_

TÉL. (RÉS.) : \_\_\_\_\_ TÉL. (BUREAU) : \_\_\_\_\_

COURRIEL : \_\_\_\_\_

**EMPLOYEUR** : La Société de généalogie de l'Outaouais No de membre : \_\_\_\_\_

**ADRESSE** : 855, boul. de la Gappe, Gatineau, QC

**STATIONNEMENT** : Maison de la culture de Gatineau, 855, boulevard de la Gappe

**EMPLOYÉ DE LA VILLE DE GATINEAU** : OUI : \_\_\_\_\_ NON :  X \_\_\_\_\_

**AUTOMOBILES**

**MODÈLE**

**ANNÉE**

**NUMÉRO DE PLAQUE**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**CONDITIONS**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions rattachées à l'octroi du permis mensuel et avoir été informé du fait que la Ville de Gatineau pourra, au cours de l'année de calendrier, annuler ledit permis ou en réviser le tarif. Dans une telle éventualité, la Ville m'informerait de sa décision avec un préavis de 20 jours. Aucun remboursement ne sera consenti pour le mois en cours. **Je m'engage à donner un préavis de 2 semaines lorsque je désirerai annuler ce permis, sinon je devrai déboursier les frais pour ce prochain mois.** La Ville de Gatineau n'assume aucune responsabilité pour les pertes, dommages, vols, accident ou autre que pourrait subir le véhicule ou son contenu.

DATE : \_\_\_\_\_ SIGNATURE : \_\_\_\_\_

**ESPACE RÉSERVÉ AU BUREAU**

NO DE PERMIS : \_\_\_\_\_ STATIONNEMENT : \_\_\_\_\_

DATE DE DÉLIVRANCE : \_\_\_\_\_ DÉLIVRÉ PAR : \_\_\_\_\_

DATE DU DÉBUT DE L'UTILISATION : \_\_\_\_\_ DATE D'ANNULATION : \_\_\_\_\_

NOTE : \_\_\_\_\_

## CONDITIONS ESSENTIELLES POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT À LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU

La SGO informe ses membres en règle pour 2011 qu'ils peuvent faire une demande de permis de stationnement annuel de la Maison de la culture de Gatineau pour l'année 2011. Le permis de stationnement annuel est nécessaire seulement si vous prévoyez être à la salle de recherche pendant des périodes de plus de 90 minutes du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h. Nous vous invitons à consulter les conditions essentielles ci-dessous pour l'obtention du permis.

<b>PÉRIODES</b>	<b>ZONE NON CONTRÔLÉE 90 minutes et moins (Note 1)</b>	<b>ZONE CONTRÔLÉE Plus de 90 minutes</b>
<b>Lundi au vendredi (8 h à 17 h)</b>	Aucun permis requis	Permis annuel requis (Note 2) ou Permis d'un jour requis (Note 3)
<b>Soirs et samedis</b>	Aucun permis requis	Aucun permis requis

Notes :

1. Les deux rangées les plus près de l'arrière de l'immeuble avec panneaux de « 90 minutes ».
2. Voyez le surveillant bénévole et remplissez une « Demande de permis de stationnement ».
3. Voyez le surveillant bénévole, obtenez un permis d'un jour et placez-le sur le tableau de bord.

Si vous rencontrez les conditions essentielles et que vous désirez obtenir un permis de stationnement, vous devez remplir le formulaire qui se trouve au Bureau du Surveillant et au :

<http://www.genealogieoutaouais.com/Documents/Stationnement.pdf> et le remettre au surveillant-bénévole d'ici le début de décembre afin d'obtenir le permis avant la fin de décembre.